

PERMANENCE C.P.A.M.

PERMANENCE C.P.A.M.

PERMANENCE C.P.A.M.

Elodie LAFITTAU - elafittau@wanadoo.fr

A partir du 1 Avril 2011, la C.P.A.M. modifiera son mode de fonctionnement.

L'accueil à la C.P.A.M. des Landes c'est

- Un accueil dans les locaux : du lundi au vendredi de 8H30 à 17H

 - Au siège de la C.P.A.M. de Mont de Marsan, 207 rue Fontainebleau

 - A notre agence de Dax, 11 rue Baffert

et dans des communes du département: liste sur amelie.fr

- C'est aussi, lorsque vous n'êtes pas en état de vous déplacer

Un accueil personnalisé dans votre commune ou à voter domicile lorsque votre demande nécessite un rendez-vous.

Pour cela, contactez un conseiller de l'Assurance Maladie au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Celui-ci fera le point sur votre dossier avec vous et si c'est nécessaire vous mettra en relation avec le service d'accueil.

Vous pourrez ainsi fixer un rendez-vous personnalisé dans votre commune avec un de nos conseillers pour trouver une solution

- Un site "ameli.fr" à votre disposition 24h/24 qui vous propose dans votre compte personnel:

 - l'accès en temps réel au détail de vos remboursements

 - l'accès aux formulaires

 - la visualisation de la transmission à votre mutuelle de vos données de remboursement

 - l'impression de divers documents tels que les attestations de droits

 - la demande en ligne de la carte européenne d'Assurance Maladie C.E.A.M.)

 - la possibilité d'interroger par courriel la Cpm qui s'engage à vous répondre dans les 72h.

- Une équipe de conseillers de l'Assurance Maladie qui répond à vos appels téléphoniques au

36 46 (Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8H à 18H non stop

Non



2011.02.22
11:20
2011.02.22
11:20